

«Une vision pénale de la société»

Les parlementaires PS vont batailler contre le projet de loi.

Annoncé depuis 2003, le projet de loi sur la prévention de la délinquance porté par Nicolas Sarkozy arrive, aujourd'hui, en première lecture au Sénat. *«C'est l'arlésienne. Ce doit être au moins la trentième mouture de ce texte sans cesse annoncé comme imminent»*, observe Delphine Batho, secrétaire nationale au Parti socialiste, chargée des questions de sécurité. Les socialistes avaient organisé une conférence de presse, hier, pour exposer tout le mal qu'ils pensent de ce projet de loi. *«C'en est d'ailleurs pas une loi destinée à être appliquée»*, explique Jean-Pierre Blazy, député socialiste du Val-d'Oise, *Nicolas Sarkozy a déjà annoncé qu'il en ferait une autre sur le même sujet, en cas de victoire.* Le sénateur Jean-Claude Peyronnet renchérit: *«Sarkozy sort ce texte juste avant les présidentielles pour alimenter son fonds de commerce.»* Deux motions de procédure (une question préalable par le PS et une exception d'irrecevabilité par le PCF) ont

été déposées. Et les élus socialistes annoncent leur stratégie: contrer les dispositions jugées les plus dangereuses, demander à Sarkozy des comptes sur son bilan, profiter de cette tribune pour s'adresser à l'opinion.

«Ce sixième texte répressif de la législature» est destiné à masquer l'échec de la politique entreprise depuis 2002, et dont les émeutes de l'automne dernier ont été le révélateur le plus évident, selon les socialistes. Et de recenser les actes de violence «non-crapuleuse», c'est-à-dire gratuite (+27% depuis mai 2002) ou le nombre de voitures brûlées (+30% en 2005)... Voilà le résultat de politiques *«totalement inégalitaires»*, de la suppression des emplois jeunes, des réductions de subventions aux associations, et de la liquidation de la police de proximité, indiquent les élus PS. Ils vont particulièrement batailler contre les mesures qui visent à gommer la spécificité des mineurs, dans le traitement pé-

nal (recours à des comparutions immédiates et usage extensif de la composition pénale). Les socialistes dénoncent aussi une *«vision pénale de la société»* qui s'applique même au domaine de la santé (lire ci-contre). Le sénateur Jean-Pierre Sueur souligne l'indignation des psychiatres et des familles de malades mentaux représentés par l'Unafam (1). Il relève aussi une mesure qui ferait obligation au médecin d'alerter le procureur s'il constate des traces de coups sur le corps d'une patiente, et suspecte de la violence conjugale, y compris contre l'avis de cette patiente. *«Quand on va voir un médecin, on ne s'adresse pas à un juge»*, dit-il. Les socialistes considèrent aussi que trop de dispositions visent à *«se défausser sur le maire»*, en le transformant en un maillon de la chaîne pénale, alors qu'il est utile comme médiateur. ◆

J.C.

(1) Union nationale des amis et familles de malades psychiques.